

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 JUIN 2018**

FR/LN/CJ n° 2018/05

Objet de la délibération :**ARCHIVES
DEPARTEMENTALES :****MISE EN CONFORMITE DE
DEPOTS COMMUNAUX**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 02

Votants : 22

Date de la convocation :
5/06/2018

L'an deux mille dix-huit, le onze juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, BASSEZ Rosane, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absent(e)s Excusé(e)s :

QUAGLIARELLA Lydie, LARCHER Annick
BEULE Simone, pouvoir à Cl. BROUSSEAU
VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à B. ESTAMPE

Absents :

JOSEPH Jean, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, CASANOVA Paulette, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

VU le Code général des Collectivités territoriales ;
VU le Code du patrimoine, notamment les articles L212-11 et L.212-12 ;
CONSIDERANT que les archives départementales conservent les documents suivants :

- registres paroissiaux de Saint Pierre d'Epéron, 1582-1790, 6 registres ;
- tables et répertoires de Saint Pierre d'Epéron, 1600-1789, 3 registres ;
- registres paroissiaux de Saint Jean Baptiste d'Epéron, 1603-1792, 5 registres ;
- tables et répertoires de Saint Jean Baptiste d'Epéron, 1600-1792, 3 registres ;
- registres paroissiaux de Saint-Nicolas et St Thomas d'Epéron, 1614-1792, 3 registres
- registres paroissiaux de Magdelaine d'Epéron, 1637-1792, 1 registre
- registres paroissiaux d'Houdreville d'Epéron, 1640-1791, 1 registre.

CONSIDERANT que le dépôt est gratuit et qu'il n'entraîne aucun transfert de propriété laquelle est conservée par la commune,
CONSIDERANT que les archives départementales ne disposent d'aucun document officiel attestant la prise en charge de ces archives ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de régulariser ce dépôt.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en conformité du dépôt susvisé et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en conformité du dépôt des archives mentionnées ci-dessus,
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Fait et délibéré à Epéron, le 11 juin 2018

Le Maire,
F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180611-D2018_06_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2018

Affichage : 20/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

